

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

TADEO VRS / DIFA

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

Tadeo Video Relay Services, dont le siège social est situé au 4 bis avenue Raspail – 94100 Saint Maur des Fossés (ci-après l'« Organisateur ») souhaite organiser un jeu-concours gratuit intitulé « Win your Iphone » dont le gagnant sera désigné par tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le jeu-concours se déroulera du samedi 23 septembre 2023 à 16 h au samedi 7 octobre 2023 à minuit (date et heure française de connexion faisant foi).

Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook, X (ex Twitter), Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, résident en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »), disponible au téléchargement sur le site de Tadeo VRS à l'adresse : <https://www.tadeo-vrs.com/pages/win-your-iphone-with-tadeo-video-relay-services.html>

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse email) pendant toute la durée du jeu. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot à la personne désignée gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant. Toute participation notamment incomplète, avec des coordonnées inexactes ou envoyée après la date limite d'inscription fixée sera considérée comme nulle.

2.5 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, X (ex Twitter) et sur le site internet via le lien <https://www.tadeo-vrs.com/pages/win-your-iphone-with-tadeo->

[video-relay-services.html](https://www.tadeo.com/video-relay-services.html) aux dates indiquées dans l'article 1. Chaque participant doit répondre correctement aux conditions du jeu et suivre les réseaux sociaux Tadeo VRS s'il veut avoir une chance de remporter le lot. Pour valider sa participation, chaque participant doit ensuite dûment s'inscrire en répondant à un formulaire mis en ligne, avant la fermeture du jeu.

Chaque internaute en s'inscrivant au jeu et ayant correctement répondu aux questions posées obtient une chance d'être tiré au sort.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Après clôture et extraction de la liste des participants le **lundi 9 octobre 2023 à 10 h**, la direction de la communication de TADEO VRS procèdera à la désignation du gagnant par tirage au sort parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites selon les conditions prévues à l'article 3.

Le tirage au sort sera effectué le **lundi 9 octobre 2023 à 15h**. Un seul lot sera attribué au gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

La dotation du tirage au sort est la suivante :

- 1 (UN) smartphone de marque Apple, modèle iPhone 14 (256 GO) de couleur noire

La dotation ne sera en aucun cas remboursable ou échangeable sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit. L'Organisateur ne sera pas tenu pour responsable de l'utilisation, ou de la non-utilisation du lot par le gagnant.

ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'Organisateur du jeu-concours contactera uniquement par courrier électronique le Gagnant tiré au sort et l'informera de sa dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seul le gagnant sera contacté.

Le gagnant devra répondre dans les deux (2) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique et fournir ses coordonnées complètes pour l'envoi de son lot par voie postale. Sans réponse de la part du gagnant dans les deux (2) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un suppléant désigné lors du tirage au sort.

Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au gagnant la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, L'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

ARTICLE 7 – GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Les connexions Internet en vue de la participation au jeu-concours ou à la consultation en ligne du

règlement ainsi que l'envoi de l'email de réponse s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général.

ARTICLE 8 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les données personnelles collectées par TADEO VRS dans le cadre du présent jeu-concours serviront à contacter le gagnant pour l'envoi de son lot et à transmettre à tous les participants des informations commerciales sur la solution Tadeo VRS.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10 – ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

2.5. Le règlement peut être consulté librement depuis le site Web de Tadeo VRS à l'adresse : <https://www.tadeo-vrs.com/pages/win-your-iphone-with-tadeo-video-relay-services.html>

à tout moment pendant la durée du jeu-concours et jusqu'au 15 octobre 2023.

ARTICLE 11 – ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS

Pour toute contestation relative au jeu-concours prévue à l'Article 12 du présent règlement, l'adresse postale destinataire des courriers correspondant est mentionnée ci-dessous : TADEO

VRS – Jeu Concours, 4 bis avenue Raspail, 94100 Saint Maur des Fossés, France.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu- concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 11 au plus tard le 15 octobre 2023 midi inclus (cachet de la poste faisant foi).